

Liquidation judiciaire : près de 45 000 entreprises touchées en 2019

L'association GSC et la société Altares viennent de dévoiler la quatrième édition de l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs. L'an passé, ce sont plus de 48 000 chefs d'entreprise qui auraient perdu leur activité professionnelle. Un chiffre impressionnant, mais malgré tout en baisse.

Temps de lecture : minute

3 mars 2020

Créer son entreprise n'est pas si compliqué. La faire vivre dans le temps est une autre paire de manches. C'est ce que peuvent, malheureusement, témoigner de nombreux entrepreneurs. Selon la quatrième édition de l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs, réalisée par le cabinet Altares et le cabinet d'assurance privé GSC, ce ne sont en effet pas moins de 48 358 dirigeants d'entreprise qui ont ainsi perdu leur activité professionnelle en 2019.

Un chiffre pourtant rassurant, puisqu'il fait état d'une baisse de 3,6% des pertes d'activité d'entrepreneurs sur un an : en 2018, ils étaient ainsi 50 185. À noter également que la France a connu deux pics de perte d'emploi chez les entrepreneurs, en 2009 et en 2015.

Qui sont-ils ?

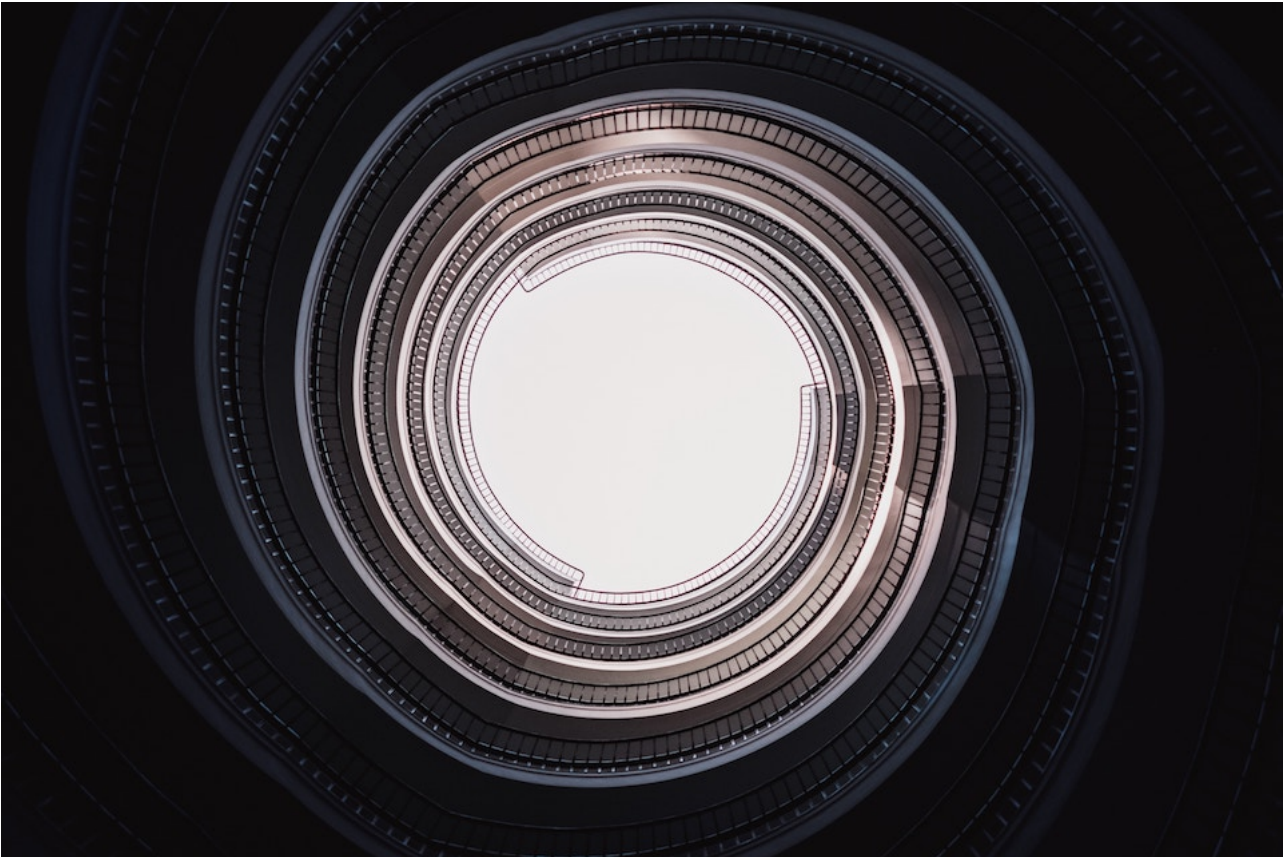
Près de la moitié des entrepreneurs en situation de perte d'activité avaient entre 31 et 50 ans (représentant 23 613 personnes), et un entrepreneur sur trois avait plus de 50 ans. L'âge médian des dirigeants

d'entreprises s'établit à 46 ans, stable par rapport à l'année précédente.

Aucune région n'est épargnée, même si les régions Ile-de-France (23,6 %), Auvergne-Rhône-Alpes (11,7 %) et PACA (10 %) représentent à elles seules près de la moitié des pertes d'emploi en France. L'ensemble du territoire connaît une baisse du nombre d'entrepreneurs en situation de perte d'emploi. Bonne nouvelle en revanche, l'Ile-de-France connaît, malgré tout, une baisse significative des pertes d'emploi d'entrepreneurs, au même titre que les Pays-de-la-Loire et l'Outre-mer (avec respectivement - 7,8 %, - 13,2 % et -17,3 %).

Les TPE plus touchées

Fait marquant mais peu surprenant : près de 90% de ces 48 358 entreprises sont des TPE de moins de six salariés (75% composées de moins de trois salariés, 13,8% de 3 à 6 salariés). Plus l'entreprise grandit, moins elle a de chances de risquer la liquidation judiciaire. Ainsi, seulement 0,4% des entreprises de plus de 50 salariés ont fermé leurs portes en 2019.



À lire aussi

Que risque-t-on à créer sa startup ?

Parmi les entreprises les plus touchées, on retrouve en grande majorité des SARL (54 % des entreprises), mais aussi des SAS (29,5% des entreprises), puis les artisans-commerçants (12,6%). À noter que les SARL et les artisans-commerçants ont, malgré cela, connu une vraie diminution des pertes d'emploi en 2019, avec respectivement - 12,2 % et - 14,3 %. À l'inverse, les SAS ont vu 13 312 emplois supplémentaires disparaître en 2019, en hausse de 11,3 % en un an.

La construction et le commerce, secteurs à risque ?

Avec respectivement 24,9 % et 23,3% de pertes d'activité professionnelle, les secteurs de la construction et du commerce sont les plus touchés. Dans le premier, ce sont les entrepreneurs du bâtiment gros

oeuvre et second oeuvre qui en ont le plus fait les frais. Dans le second, ce sont les verticales du commerce et réparation véhicules (1 952), le détail alimentaire (1 119) et l'habillement (1 010) qui portent les plus importantes pertes d'emploi. À noter qu'avec 6,6% de pertes d'activité professionnelle en 2019, le secteur de l'industrie profite, de son côté, d'une baisse de près de 10%, tout comme les services aux particuliers, qui représente 4,4% des pertes d'activité professionnelle l'an passé.

" Notre responsabilité collective est d'informer ceux qui se lancent dans l'aventure entrepreneuriale des possibilités et opportunités mais également des risques et des pièges liés à leur activité professionnelle. L'anticipation et la préparation sont les préalables à toute prise de risque. Toutes les parties prenantes, experts comptables, avocats, réseaux professionnels, doivent sensibiliser sur ces deux aspects essentiels C'est notre responsabilité sociale à tous ", alerte Anthony Streicher, Président de l'association GSC.

Article écrit par Iris Maignan